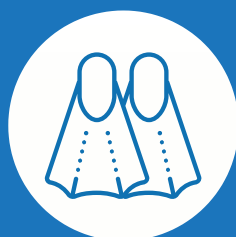




BPJEPS ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

FORMACODE: 15436 - RNCP: 28573 - ROME: G1204
NANCY (54)



DATES:

Du 29 septembre 2021 au
30 juin 2022

LIEU DE FORMATION

1 rue Paul Langevin
ZAC St Jacques II
54320 MAXEVILLE

CONTACTS:

Coordonnateur
pédagogique :
Quentin RÉGULAIRE
gregulaire@cles-sport.com
06.58.50.66.22

Référent administratif,
socioprofessionnel
et handicap :
Sophia GOUTKIDIS
sgoutkidis@cles-sport.com
03.83.54.62.72

LE DIPLÔME

Mis en place par le Ministère des Sports, le Brevet Professionnel Jeunesse, Sport, Education Populaire, option « Activités Aquatiques et de la Natation », est un diplôme de niveau 4 (bac). Communément appelé « BP JEPS AAN », il confère à son titulaire la capacité à encadrer en autonomie des Activités Aquatiques et de la Natation contre rémunération et délivre à son titulaire le titre de « Maître-Nageur Sauveteur ».

MÉTIER ET DÉBOUCHÉS

Le maître-nageur sauveteur exerce essentiellement son métier au sein des piscines municipales ou intercommunales. Il assure la sécurité des biens et des personnes, enseigne la natation dans le cadre scolaire ou d'activités de loisir allant du niveau débutant au perfectionnement, et anime les activités aqua formes. On peut également le trouver dans les centres de remise en forme, de thalassothérapie ou encore en centre de rééducation.

L'été, la demande de maîtres-nageurs explose sur les lieux de vacances (campings, hôtels, plans d'eau...) À noter que pour les plages, il devra posséder une habilitation spécifique.

Pour évoluer, le concours ETAPS permet au maître-nageur d'être titularisé en tant que fonctionnaire territorial. Des concours internes lui permettront d'aller vers les fonctions de directions.

Il peut aussi accroître ses prérogatives vers l'entraînement, grâce au DEJEPS, DEESJEPS ou au BF Moniteur/trice sportif/ve de natation.

Enfin, il peut élargir son champs d'activités vers d'autres disciplines sportives en faisant valoir le tronc commun du BPJEPS.

TAUX DE SATISFACTION*

85%

REUSSITE AU
DIPLÔME*

80%

INSERTION DANS
L'EMPLOI*

100%

INSCRIPTION

www.cles-sport.com

PUBLIC

Tous publics (Demandeurs d'emploi, salariés, apprentis, etc)
Publics porteurs de handicap
(Contacter le référent handicap)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Demandeurs d'emploi : Projet validé par conseiller (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, etc.
- Apprentis : Avoir signé un contrat d'apprentissage

PRÉ REQUIS

- BNSSA et PSE1 en cours de validité
- Avoir validé les tests d'exigences préalables
<https://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/tep>

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ALTERNANCE

Rythme d'alternance: 2,5 jours en centre/2,5 jours en entreprise.
La formation en centre s'effectue en présentiel selon un modèle théorico-pratique.
Des ressources pédagogiques sont mise à disposition des apprenants sur un ENT.

VOLUME HORAIRE GLOBAL

630 heures en centre
651 heures en entreprise

COÛT DE LA FORMATION

Formation continue : Devis sur demande
Apprentissage : Selon prise en charge OPCO de Branche

RÉMUNÉRATION

Formation continue : Selon statut et éligibilité (Contacter le référent socioprofessionnel)
Apprentissage : Selon réglementation en vigueur
www.service-public.fr

TESTS DE SÉLECTION

- Epreuve écrite : Rédaction d'une synthèse à partir d'une vidéo de 40 minutes et QCM de connaissance générales
- Epreuve orale: Entretien portant sur les motivations et le projet professionnel du candidats
- Epreuve sportive: Prise en compte de la performance réalisée lors des tests d'exigences préalables ou en compétition (Palmarès FFN).

POSITIONNEMENT

Afin d'évaluer les éventuels acquis antérieurs du stagiaire, la formation démarre par 2 journées d'épreuves de positionnement, à l'issu desquels un plan de formation individualisé pourra être établi.

PROGRAMME DE FORMATION ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE.

- Communiquer dans les situation de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE.

- Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation

UC3 : CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION.

- Concevoir, conduire et évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des Activités aquatiques et de la natation

UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION.

- Conduire une séance ou un cycles en utilisant les techniques de activités aquatiques et de la natation
- Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation
- Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignades et de pratques des activités aquatiques et de la natation

CERTIFICATIONS

Le diplôme est obtenu par validation de l'ensemble des 4 unités capitalisables (UC) qui le composent. L'évaluation du candidat se fait lors des épreuves certificatives

En cas de validation partielle du diplôme, chaque UC validée est acquise tant que le diplôme n'est pas réformé.

CENTRE LORRAIN D'ÉDUCATION PAR LE SPORT

Association loi 1901 N° 015163 enregistrée à la préfecture de
Meurthe-et-Moselle
SIRET 452 444 300 00043 - OF N°4154 02 311 54 -
UAI0542541U
1 rue Paul Langevin - ZAC St Jacques II - 54320 Maxéville
www.cles-sport.com



CLÉS
CENTRE LORRAIN
D'ÉDUCATION
PAR LE SPORT



MINISTÈRE
DES SPORTS